

COMPTE COMMUNAL 2020

**Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code
de la démocratie locale**



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1. Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune. Il est essentiellement basé sur les informations reprises dans la synthèse analytique.

Comme annoncé dans le cadre de la présentation de la Déclaration de Politique Communale (DPC), cette présentation du compte communal 2020 est accompagnée d'un bilan annuel de la mise en œuvre de la DPC au travers de la présentation du suivi du Programme stratégique transversal (PST).

2. Compte budgétaire

1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde à l'équilibre, à l'instar du résultat attendu lors de la 2^{ème} MB 2020. Cependant, ce résultat intègre une alimentation complémentaire de la provision pour face aux risques financiers liés à la crise de la COVID-19 à hauteur de 314.971,96 €. Sans cette alimentation complémentaire, le résultat à l'exercice propre présenterait un boni à due concurrence. Cette alimentation supplémentaire permet de porter la provision COVID-19 à un montant total de 685.259,13 €. Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.795.265,96 €. Tenant compte des prélèvements réalisés dont, notamment, un transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire de 1.150.000 €, le boni cumulé s'élève à 1.015.265,96 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.818.347,21 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.818.347,21 €
BONI exercice propre	0 €
BONI exercice propre hors provision	314.971,96 €
Recettes globalisées ordinaires	10.913.246,68 €
Dépenses globalisées ordinaires	9.117.980,72 €
Boni avant prélèvements	1.795.265,96 €
Prélèvements	-780.000,00 €
BONI général	1.015.265,96 €



a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires, hors prélèvement, **s'élève à 8.133.088,08 €, en augmentation de 250.515,88 € par rapport à 2019. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2020 atteint 93,19% contre 93,15% en 2019.**

	Compte 2020	Compte 20 / Budget 20	Compte 20 / Compte 19
Personnel	3.123.267,96	97,96	242.429,69
Fonctionnement	1.655.794,75	79,58	-23.322,48
Transfert	2.338.739,19	96,60	272.185,03
Dette	1.015.286,18	97,88	-240.776,36
TOTAL	8.133.088,08	93,19	250.515,88

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se confirme se traduisant par un faible taux d'exécution de cette catégorie de crédits (79,58 % contre 78,32 % en 2019). Un montant de 424.768,40 € (contre 464.722,01 € en 2019) n'a ainsi pas été consommé en matière de dépenses de fonctionnement. L'écart entre le budget final et le compte se réduit donc. Le travail visant à ramener les crédits de dépenses à un niveau plus réaliste mise en œuvre depuis les modifications du budget 2019 se poursuit. Une nouvelle réestimation des crédits a été réalisée dans ce sens dans la cadre de la 1^{ère} modification du budget 2021.

L'augmentation constatée au niveau des dépenses de personnel entre 2019 et 2020 s'explique principalement par les engagements réalisés en 2020 (entrée en fonction de la Directrice financière, engagement du Conseiller énergie, engagement d'une comptable au service finances, ...), la reprise, à charge complète de la commune, de l'agent logement, l'intégration des évolutions et régularisations barémiques et l'indexation des salaires ainsi que par la prise en charge, en année pleine, des engagements réalisés en 2019 (secrétariat des écoles notamment).

L'augmentation des dépenses de transfert concerne essentiellement l'augmentation de la dotation au CPAS (+145.517,18 €), l'octroi d'une dotation exceptionnelle de 120.000 € au CPAS dans le cadre de la crise, l'augmentation de la dotation à la zone de police (+17.142,09 €), la diminution de la dotation à la Zone de secours (-39.147,52 €) ainsi que



l'octroi de chèques-entreprises au secteur économique local pour un montant de 35.000 € dans le cadre du Plan de relance.

Enfin, les dépenses de charges de la dette diminuent de manière notable (-240.776,36 €). Cette réduction est la conséquence directe de la réduction de l'endettement communal dans le cadre des exercices 2019 et 2020, conjuguée au maintien de taux relativement bas sur les marchés. Cet effort est poursuivi en 2021, renforcé par une opération importante de gestion active de la dette traduite au sein de la MB1.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires hors prélèvement **s'élève à 8.558.347,21 €, en diminution de 519.091,53 € par rapport à 2019. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2020 atteint 96,84%.**

	Compte 2020	Compte 20 / Budget 20	Compte 20 / Compte 19
Prestation	211.418,85	83,60	-108.341,92
Transfert	8.214.813,31	97,15	-415.735,77
Dette	132.115,05	103,00	4.986,06
TOTAL	8.558.347,21	96,84	-519.091,63

Les recettes de prestations diminuent de manière importante par rapport à l'exercice 2019. Cette situation est due à l'impact de la crise de la COVID-19 sur, entre autres, les recettes des repas scolaires, des activités extérieures dans les écoles, des plaines de vacances, des locations de salles et de matériel, ...

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
PRI	1.967.414,08	1.910.408,37	1.925.467,84
IPP	3.812.946,69	3.507.647,40	3.516.958,24
Auto	104.389,12	110.865,90	107.065,14
TOTAL	5.884.749,89	5.528.921,67	5.549.4491,22



Les recettes du précompte immobilier diminuent par rapport à l'exercice 2019 en lien, bien entendu, avec la nouvelle diminution du taux de centimes additionnels de 2400 à 2300 décidée en 2020.

La nette diminution des recettes liées à l'impôt des personnes physiques par rapport au compte 2019 était bien prévue. Cette diminution est due à la perception, en 2019, d'un montant, non prévu à la base, de 289.969,81 €, lié, selon le SPF Finances, à l'accélération des enrôlements opérée en 2019. Le corollaire de cette majoration observée en 2019 est bien entendu cette diminution des recettes perçues en 2020. Ces variations démontrent une nouvelle fois la difficulté liée à l'imprévisibilité de l'évolution de cette recette. Cette imprévisibilité est, par ailleurs, renforcée en 2021 en lien avec les impacts annoncés de la crise de la COVID-19.

2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat négatif à l'exercice propre de - 1.477.432,20 € et un boni général de 253.743,23 €. Le résultat négatif à l'exercice propre s'explique principalement par le remboursement de l'emprunt de 1.547.791,58 € contracté pour le projet du Bia Bouquet, opéré au départ du produit de la vente des logements appartenant à la commune qui avait été placé en réserve.

Recettes extraordinaires exercice propre	1.550.021,31 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	3.027.453,51 €
Total exercice propre	-1.477.432,20 €
Recettes globalisées extraordinaires	5.599.382,28 €
Dépenses globalisées extraordinaires	5.683.755,02 €
Prélèvements	338.115,97 €
BONI général	253.743,23 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

Des investissements pour un montant total de **1.360.150,20 €** ont été engagés en 2020 contre un montant de 1.567.338.83 € en 2019 et de 439.635,29 € en 2018. Les investissements engagés en 2020 sont les suivants :

Objets	Montant
Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021	831.155,73 €
Acquisition des conteneurs à puces	79.281,24 €
Honoraires projet nouvel hangar	48.337,95 €
Entretien ouvrages d'art communal (cours d'eau)	40.000,00 €



Verdissement de la flotte de véhicules	39.445,65 €
Travaux transformation & restauration La Forge	34.013,59 €
Remplacement éclairage LED Phase I/2020	33.558,22 €
Remise en état des deux terrains de tennis	29.040,00 €
Sécurisation des accès aux bâtiments scolaires (cylindres)	26.576,08 €
Equipped hangar communal (matériel divers)	24.521,95 €
Entretien terrains foot WSP 1/2/3/4	22.871,95 €
Sécurisation passages piétons	20.161,07 €
Equipped des salles - Sonorisation conseil communal, ...	14.925,43 €
Plan de relance économique - COVID	13.696,57 €
Local scouts TSL	11.313,20 €
Dalles de béton 2020	11.090,08 €
Acquisition matériel désherbage alternatif aux pesticides	9.971,61 €
Aménagement de la Place St Vincent	9.500,00 €
Acquisition de mobilier écoles	8.812,49 €
Aménagements aux bâtiments scolaires (Préau - Ecole de Perbais)	8.737,41 €
Travaux Club house Tennis Club	8.556,68 €
Végétalisation des cimetières communaux	6.500,00 €
Travaux de réfection à la rue Cruchenère (supplément)	6.125,52 €
Acquisition de mobilier bureau	5.581,17 €
Aménagement morgue pour chauves-souris et action de sensibilisation au cimetière St Servais	4.794,02 €
Aménagement d'un cheminement cyclable Bia Bouquet - Champs du Favia	4.489,11 €
Acquisition de matériel informatique/logiciels	4.434,96 €
Acquisition de matériel pour les coulées de boues (Cruchenère & Fond Genister)	1.817,25 €
Honoraires Plan investissement PIC 2019-2021 (supplément)	841,27 €
Total	1.360.150,20 €

Les principaux investissements prévus en 2020 mais non engagés sont les suivants :

- Travaux Grange des Six heures : 611.952,44 €
- Aménagement du sas d'entrée de la maison communal : 80.000 €
- Honoraires rénovation du Fenil : 62.725,65
- Nouvel hangar communal : 60.000 €
- Acquisition radar répressif : 45.000 €
- Plan trottoir/mobilité : 30.000 €
- Aménagement PMR bâtiments publics : 22.000 €
- Honoraires parking de Perbais : 20.000 €

Ceux-ci ont, pour l'essentiel, été réinscrits au budget 2021 et ont déjà fait l'objet d'un engagement durant le premier semestre écoulé. C'est le cas notamment des travaux à la Grange des Six Heures, du marché d'honoraires pour la rénovation du Fenil et du marché d'honoraires pour la création du parking à l'école de Perbais.



b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

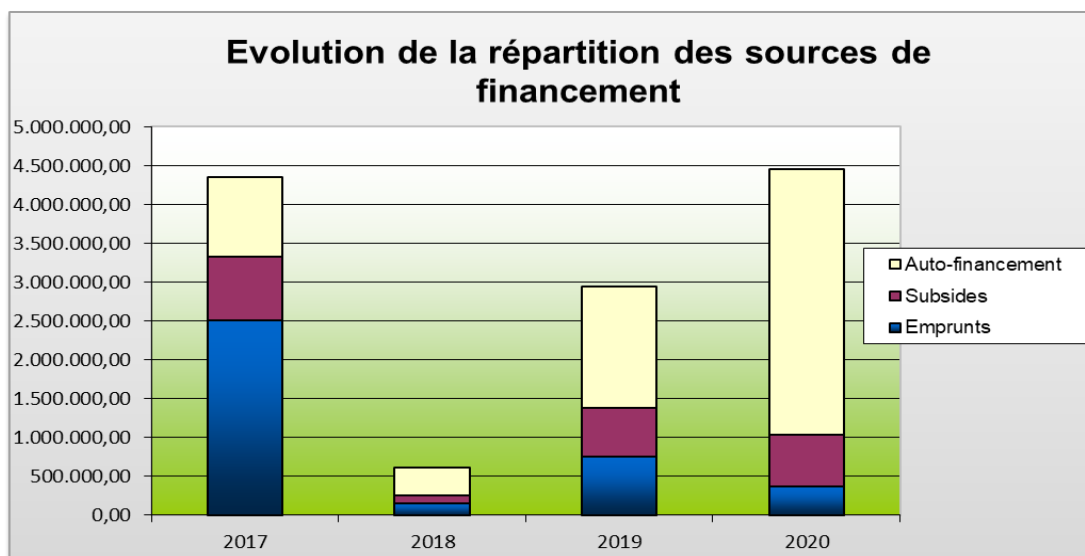
- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les recettes extraordinaires constatées en 2020 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 3.421.982,38 (76,88 %)
- Emprunts : 364.170,01 € (8,18 %)
- Subsidés : 664.851,30 € (14,94 %)

Le montant important observé en auto-financement s'explique par la reprise, au sein du Fonds de réserves extraordinaires, du produit des ventes des maisons et appartements du Bia Bouquet en vue de rembourser l'emprunt de 1.547.791,58 € conclu pour préfinancer le projet.

L'évolution des sources de financement du service extraordinaire, sur l'ensemble des 4 dernières années, est la suivante :



La dette s'élève, fin 2020, à un montant de 6.115.095,22 € contre 6.454.984,89 € fin 2019, 8.064.495,21 fin 2018 et 8.861.979,14 € fin 2017. La durée théorique moyenne de remboursement est de 7,84 ans contre 6,59 ans en 2019, 8,76 ans en 2018 et 9,99 en 2017.



3 ■ Fonds de réserves et trésorerie

1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2019 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2018	Disponible fin 2019	Dotation compte 2020		Utilisation compte 2020	Solde fin 2020
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	1.263.879,05	1.445.831,35	260.000,00	0,00	890.000,00	815.831,35
Fonds de réserve extraordinaire	995.771,63	1.211.431,19	1.150.000,00	2.562.866,41	2.900.982,38	2.023.315,22
Provisions	0,00	0,00	685.259,13	0,00	0,00	685.259,13
TOTAL	2.259.650,68	2.657.262,54	2.095.259,13	2.562.866,41	3.790.982,38	3.524.405,70

Les deux principales évolutions concernent, d'une part, la création d'une provision pour faire face aux risques financiers liés à la crise de la Covid-19 et, d'autre part, le transfert d'un montant de 1.150.000 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire afin réalimenter le Fonds de réserve extraordinaire en vue de financer nos investissements futurs.

2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune s'établit à un montant de 8.138.479,45 € contre 7.130.306,89 € fin 2019. Cette variation est principalement due au boni supplémentaire dégagé en 2020 et mis en réserve ainsi qu'au volume des dépenses engagées mais non décaissées en 2020.

Le rendement net de trésorerie s'améliore mais reste faible (818,10 € contre 649,19 € en 2019) en raison du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt. Le graphique suivant illustre l'évolution de la trésorerie courante au cours de l'exercice 2019.



